

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

79 177  
Objet

VOIRIE. Aménagement de la  
voie de desserte de la Zone  
Commerciale.

ché ROTRACO.

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 décembre 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 25

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le quatorze décembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUTET, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, PAPEAU, POUMAILLOUX, TETARD, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, BERLAND, BOULAN, DUFEIL, CABAL, TAP, PELLETIER, Mme TACQUET, M. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUCHET, LACHAUD par M. BOUTET, FABER par M. LIS, MAURELLET par M. BOISARD.

Absents : MM. MONTRON, VIAUD.

M PELLETIER  
H. le Rapporteur expose :

a été élu Secrétaire.

L'amélioration de la desserte de la Zone Commerciale nécessite une liaison directe entre les deux secteurs réalisés de part et d'autre de la parcelle affectée au Garage ARDEN "CITROEN", ce qui implique la passation d'un marché avec un entrepreneur choisi après consultation d'entreprises.

Cette consultation a fait l'objet des propositions suivantes :

- SOCIETE D'ETUDES & D'ENTREPRISES de T.P.  
39 Rue Ampère à ROYAN ..... 117.374,20 T.T.C.
- SOCIETE ROYANNAISE DE T.P. Zone Industrielle,  
ROYAN ..... 110.346,43 T.T.C.
- S.A. T.P. DAVID H. 42 Av. de la Grande Conche  
ROYAN ..... 104.067,77 T.T.C.
- S.A. T.P. MAGNE Raymond, 15 Rue Denis Papin  
à ROYAN ..... 102.841,20 T.T.C.
- R.O.T.E.A.C.O. 36 Avenue du Maine-Arnaud à  
ROYAN ..... 100.768,21 T.T.C.

Il ressort de cette consultation que la Société ROTRACO a présenté l'offre la moins disante pour l'exécution des travaux projetés.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'autoriser M. le Maire à signer un marché négocié avec ladite société.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les articles 308, 309 et 312, 3ment, du Code des Marchés Publics

Vu le projet de marché et notamment les conditions de prix consenties,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances réunie le 11 Décembre 1979,

Considérant la nécessité et l'urgence d'entreprendre les travaux dans les moindres délais afin d'améliorer la desserte de la Zone Commerciale,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer un marché négocié avec la Société ROTRACO, dont le siège social est à ROYAN, 36 Avenue du Maine-Arnaud, pour l'exécution de travaux nécessaires à la desserte de la zone commerciale, le montant du marché étant estimé à la somme de CENT MILLE SEPT CENT SOIXANTE HUIT FRANCS VINGT ET UN CENTIMES (100.768 Frs, 21) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 901-10, article 233.0, du Budget Primitif pour l'exercice 1979.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres Présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué



André LACHAUD



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 17 JANV. 1980

Le Sous-Préfet

Lucien CREISSEL